



ASSOCIATION INTERCOMMUNALE
POUR L'ÉPURATION DES EAUX USEES
DE LA RÉGION D'AIGLE | **AERA**

Le Comité de direction

Au Conseil intercommunal de l'AERA

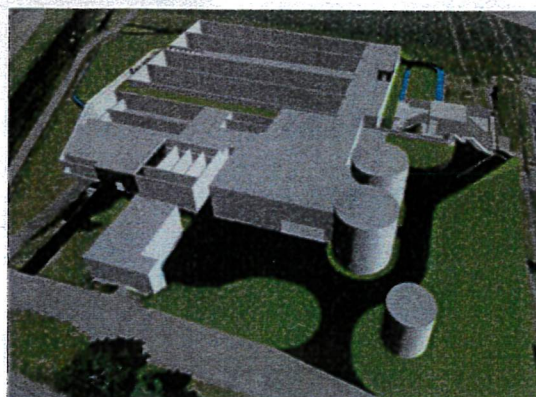
PRÉAVIS DU COMITÉ DE DIRECTION N° 2023-01

relatif au

Rapport de gestion 2022

Table des matières

1.	PREAMBULE.....	2
2.	CONSEIL INTERCOMMUNAL.....	2
2.1.	Composition.....	2
2.2.	Bureau.....	3
2.3.	Décisions.....	3
2.4.	Commissions nommées par le Conseil intercommunal pour la législature 2021-2026.....	4
3.	COMITE DE DIRECTION.....	4
3.1.	Composition.....	4
3.2.	Commission technique (Cotech).....	4
3.3.	Préavis.....	5
3.4.	Autorisations générales.....	5
4.	ADMINISTRATION.....	5
5.	PROJET DE REALISATION.....	6
5.1.	Introduction.....	6
5.2.	Généralités.....	6
5.3.	Projet STEP.....	6
5.4.	Projet Transport Leysin-Aigle (raccordement du réseau de Leysin).....	6
5.5.	Projets de raccordement du réseau de Corbeyrier.....	7
5.6.	Projets de raccordement des réseaux d'Ollon et d'Yvorne.....	7
6.	FINANCES.....	7
6.1.	Organisation.....	7
6.2.	Comptes 2022.....	7
6.3.	Endettement.....	7
7.	CONCLUSIONS.....	8





Monsieur le Président,
Messieurs les Délégués,

1. PREAMBULE

Conformément aux dispositions :

- de la loi du 28 février 1956 sur les Communes,
- du règlement du Conseil d'Etat du 14 décembre 1979 sur la comptabilité des Communes,
- du règlement du Conseil intercommunal du 21 janvier 2020,

Le Comité de direction a l'honneur de vous présenter son rapport de gestion pour l'exercice 2022.

2. CONSEIL INTERCOMMUNAL

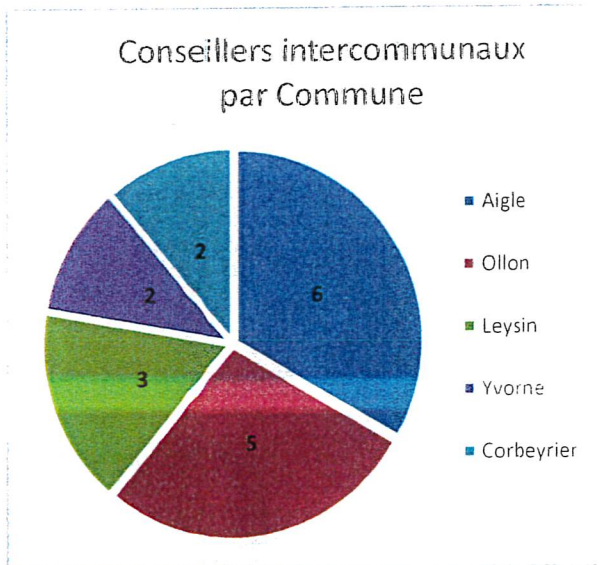
2.1. Composition

Conformément à l'art. 8 des statuts, le conseil intercommunal est formé des délégués des communes membres, désignés comme suit :

- a. une délégation fixe composée pour chaque commune d'un délégué désigné par la municipalité ;
 - b. une délégation variable, désignée par le conseil communal, composée pour chaque commune selon le tableau ci-après :
- | | |
|-------------------------------|---|
| • de 1 à 2'999 habitants | 1 délégué |
| • de 3'000 à 4'999 habitants | 2 délégués |
| • de 5'000 à 6'999 habitants | 3 délégués |
| • de 7'000 à 8'999 habitants | 4 délégués |
| • de 9'000 à 10'999 habitants | 5 délégués |
| • dès 11'000 habitants | 1 délégué par tranche de 2'000 habitants. |

Liste alphabétique des membres du Conseil intercommunal en fonction au 31 décembre 2022.

Nom	Prénom	Localité
BACCA	Marcel-Jacques	1860 Aigle
BOCHUD	Guy	1856 Corbeyrier
BONZON	Oscar	1885 Chesières
CHESAUX	Pierre-Henri	1854 Leysin
CLERC	Rémy	1867 Ollon
CHIAPOLINO	Yvan	1860 Aigle
ISOZ	Maxime	1853 Yvorne
JEANFAVRE	Yves	1860 Aigle
KIRBY	Neil	1867 Ollon
LAUNAZ	Joël	1860 Aigle
MAYOR	Jean-Luc	1860 Aigle
MEYLAN	Pierre	1867 Ollon
OBI	Samuel	1860 Aigle
PELLAUD	Eric	1854 Leysin
VALTERIO	Roberto	1867 Ollon
VERDON	Stéphane	1853 Yvorne
ZBINDEN	Yvan	1854 Leysin
...	...	1856 Corbeyrier



À la suite de la démission de M. Jean-Louis BUGNON, le 17 décembre 2022, au 31 décembre 2022, il y a 1 siège vacant.



2.2. Bureau

Au 31 décembre 2022, le Bureau était composé de la manière suivante :

Président	Roberto Valterio	
Vice-président	Stéphane Verdon	
Scrutateurs	Eric Pellaud	
	Yvan Zbinden	
Scrutateurs-suppléants	Oscar Bonzon	
	<i>vacant</i>	
Secrétaire	Régis Joly	(hors Conseil)

En 2022, le bureau du Conseil a siégé à trois reprises afin de nommer les commissions pour traiter les divers préavis et préparer l'ordre du jour des séances du Conseil intercommunal.

La préparation de l'ordre du jour se fait par le secrétaire en collaboration avec le Président, tenant compte du suivi du travail des commissions.

A l'heure actuelle où l'informatique a pris la place que l'on connaît, beaucoup de travaux sont traités par courriel. Toutefois, des séances de bureau sont organisées en fonction des besoins et demandes de chacun.

2.3. Décisions

Le Conseil intercommunal a siégé trois fois en 2022. Durant ces séances, il a pris les décisions suivantes :

Séance du 16 mars 2022

- Préavis N° 2022-01 relatif à une demande d'un crédit de réalisation pour les travaux des conduites de liaison entre la STEP de Leysin et Aigle, soit :
 1. D'accorder au CODIR un crédit de CHF 4'900'000.- TTC pour la réalisation des travaux de pose de conduites de liaison entre Leysin et Aigle et de modification de la STEP de Veyges en chambre de vannes et régulation ;
 2. D'approuver le financement tel que proposé, à savoir : ce montant sera prélevé sur les liquidités ordinaires ou empruntés aux meilleures conditions le moment venu ; il sera amorti selon disponibilité, mais au maximum sur 30 ans, sous réserve des valeurs portées au bilan.
- Election et assermentation d'un Délégué au Comité de direction :
Membre : Jean-Philippe RYTER
- Assermentation d'un Délégué au Conseil intercommunal :
Membre : Yvan CHIAPOLINO

Séance du 22 juin 2022

- Préavis N° 2022-02 relatif au rapport de gestion et comptes de l'exercice 2021, soit :
 1. d'adopter les comptes annuels de l'exercice arrêté au 31 décembre 2021 tels que présentés.
 2. de donner décharge au Comité de direction pour sa gestion.
- Election du bureau du Conseil intercommunal pour la période 2022/2023 :

Président	M. Roberto Valterio
Vice-président	M. Stéphane Verdon
Scrutateurs	MM. Eric Pellaud et Yvan Zbinden
Scrutateurs-suppléants	MM. Jean-Louis Bugnon et Oscar Bonzon



Séance du 28 septembre 2022

- Préavis N° 2022-03 relatif au budget 2023, soit :
 1. d'approuver le budget 2023 de l'AERA.
- Préavis N° 2022-04 relatif à une demande d'un crédit de réalisation pour les travaux de la STEP régionale de l'AERA, soit :
 1. d'accorder au CODIR un crédit de CHF 49'325'000.- TTC pour la réalisation des travaux de la STEP régionale de l'AERA, sous déduction des subventions cantonales et fédérales à recevoir et de la TVA récupérée ;
 2. d'approuver le financement tel que proposé, à savoir : ce montant sera prélevé sur les liquidités ordinaires ou empruntés aux meilleures conditions le moment venu ; il sera amorti selon disponibilité, mais au maximum sur 30 ans, sous réserve des valeurs portées au bilan. L'amortissement débutera la 1ère année qui suit la fin des travaux.

2.4. Commissions nommées par le Conseil intercommunal pour la législature 2021-2026

Commission de gestion

Guy Bochud
Pierre-Henri Chesaux, Président
Maxime Isoz
Pierre Meylan
Samuel Obi

3. COMITE DE DIRECTION

3.1. Composition

Conformément à l'art. 17 des statuts, le comité de direction se compose de 7 membres nommés par le conseil intercommunal au début de chaque législature pour la durée de celle-ci. Chaque commune est représentée au comité de direction par un conseiller municipal en fonction, proposé par la municipalité ; il n'est pas obligatoirement issu du Conseil intercommunal. Les autres membres peuvent être choisis en dehors du conseil intercommunal mais doivent être des électeurs des communes membres de l'association au sens de l'article 5 LEDP.

Du 1^{er} janvier au 31 décembre 2022, le Comité de direction (CODIR) était composé de la manière suivante :

Présidence	Maude Alora, Aigle	
Vice-présidence	Diane Morattel, Ollon	
Membres	Pierre-Alain Dubois, Leysin (jusqu'au 15.03.)	
	Eric Minod, Yverne	
	Jean-Christophe Morex, Ollon	(*)
	Christian Roubaty, Corbeyrier	
	Christian Roussy, Aigle	(*)
Secrétaire	Jean-Philippe Ryter, Leysin (dès le 16.03.)	
	Régis Joly	

En 2022, le CODIR a siégé à 12 reprises (9 en 2021), pour préparer les préavis adressés au Conseil intercommunal, les séances de celui-ci et suivre l'avancement du projet de STEP régionale.

3.2. Commission technique (Cotech)

La Commission technique est une délégation du Comité de direction chargée de préparer les éléments techniques qui sont soumis à ce dernier. Elle est composée de deux membres du CODIR (*), des représentants du bureau d'assistance au maître de l'ouvrage (BAMO) et, selon les besoins, peut s'adjoindre les exploitants des STEP communales. Elle siège aussi souvent que nécessaire, mais au moins une fois par mois.



3.3. Préavis

Préavis déposés

- Préavis n°2022-01 relatif la demande d'un crédit de réalisation pour les travaux des conduites de liaison entre la STEP de Leysin et Aigle
- Préavis n°2022-02 relatif au rapport de gestion et comptes 2021
- Préavis n°2022-03 relatif au budget 2023
- Préavis n°2022-04 relatif à la demande d'un crédit de réalisation pour les travaux de la STEP régionale de l'AERA

Préavis bouclés

- Préavis n°2022-02 relatif au rapport de gestion et comptes 2021
- Préavis n°2022-03 relatif au budget 2023

Préavis en cours

- Préavis n°2019-06 relatif à la demande d'un crédit d'étude de projets en vue de la régionalisation de l'épuration dans la région d'Aigle et la construction d'une STEP régionale à Aigle
- Préavis N° 2021-01 relatif à l'acquisition des bien-fonds et infrastructures communales nécessaires à la réalisation et au futur fonctionnement de la STEP régionale
- Préavis n°2022-01 relatif la demande d'un crédit de réalisation pour les travaux des conduites de liaison entre la STEP de Leysin et Aigle
- Préavis n°2022-04 relatif à la demande d'un crédit de réalisation pour les travaux de la STEP régionale de l'AERA

3.4. Autorisations générales

Le Conseil intercommunal a accordé deux autorisations générales au CODIR pour la durée de la législature, à savoir :

- Une autorisation générale de plaider (préavis n°2021-05) : Heureusement, le CODIR n'a pas eu à en faire usage en 2022 ;
- Une autorisation générale pour l'acquisition et l'aliénation d'immeubles, de droits réels immobiliers, d'actions ou parts de sociétés immobilières (préavis n°2021-06) : le CODIR n'a pas eu à en faire usage en 2022.

Ces deux autorisations sont valables jusqu'au 31 décembre 2026.

4. ADMINISTRATION

Depuis la fin de l'année 2019, l'AERA a confié son administration à la Commune d'Aigle par mandat. Ce mandat est assumé par M. Régis Joly, secrétaire Municipal adjoint, qui a été nommé Secrétaire de l'association le 10 octobre 2019.

Le Secrétariat assure la liaison entre le Comité de direction, les différents services intercommunaux (finances et bientôt exploitation), la Cotech et les équipes du bureau d'assistance au maître de l'ouvrage (BAMO) ; il centralise et coordonne toutes les affaires traitées.

Organe direct du CODIR, le Secrétariat est chargé de la tenue des procès-verbaux de celui-ci, de la rédaction des préavis des divers dicastères et de sa correspondance. Il assure également la liaison avec le Conseil intercommunal, venant en appui au Bureau du Conseil pour certaines tâches administratives. Il s'assure aussi de la conservation et de la mise à disposition des archives de l'AERA.

En 2022, le Secrétariat a été également chargé de mettre en place la gestion du futur personnel de l'association. Celle-ci s'est matérialisée par la signature d'un mandat pour la gestion des ressources humaines avec la Commune d'Ollon qui aura la charge de l'engagement et du suivi administratif des collaborateurs, du versement des salaires et du secrétariat de la Commission des salaires de l'AERA (CS-AERA), en étroite collaboration avec le CODIR.



5. PROJET DE REALISATION

5.1. Introduction

L'épuration des eaux des cinq communes membres de l'AERA se fait actuellement dans quatre STEP (Aigle, Ollon, Leysin et Yverne). Ces STEP nécessiteraient d'être prochainement assainies et agrandies afin d'assurer leur pérennité et le respect des nouvelles exigences légales concernant les rejets : nitrification et/ou traitement des micropolluants (Ordonnance fédérale sur la protection des eaux, OEaux, et exigences cantonales).

Les études préliminaires et les études d'avant-projet, incluant notamment un diagnostic des bétons des ouvrages existant et une vérification de l'adéquation du traitement par ozonation, ont permis de poser clairement les concepts de transport et traitement qui ont permis de déposer le préavis n°2019-06 relatif à la demande d'un crédit d'étude de projets de CHF 3'317'160.- TTC pour mener les études en vue de la construction d'une STEP régionale à Aigle. Ce document décrit très précisément le projet qui comporte cinq volets (sous-projets) :

- La STEP proprement dite
- Le raccordement du réseau d'Ollon
- Le raccordement du réseau de Leysin
- Le raccordement du réseau de Corbeyrier
- Le raccordement du réseau d'Yverne

5.2. Généralités

Dans l'année écoulée, les premiers éléments concrets du projet ont été déployés avec la votation par le Conseil intercommunal des crédits de réalisation de deux sous-projets : la conduite de transport entre Leysin et Aigle et la STEP. S'en sont suivis les procédures administratives qui conduiront à la délivrance des permis de construire au printemps 2023.

5.3. Projet STEP

Lors de l'année 2022, des étapes importantes de la phase étude de la future STEP de l'AERA ont été réalisées. Les appels d'offres principaux pour les équipements électromécaniques et le génie civil ont pris place durant le premier semestre. Le projet d'ouvrage a été finalisé afin de détailler les travaux prévus pour les différents corps de métiers (procédés, génie civil, architecture, électricité, automatisation, chauffage, sanitaire, ventilation, etc.). Grâce à cela, la votation du crédit de réalisation a pris place en septembre 2022 et celui-ci a été accepté. En juillet 2022, la mise à l'enquête et la demande de permis de construire ont été déposées. Durant le deuxième semestre 2022, les projets d'exécution ont débuté avec les différentes entreprises adjudicées et les démarches pour démarrer le chantier ont commencé. Une opposition devait encore être levée avant de pouvoir débiter les travaux, si possible durant le premier semestre 2023.

Les études parallèles au mandat principal pour la construction de la STEP de l'AERA ont également été poursuivies durant l'année 2022. Il s'agit notamment de l'étude d'impact sur l'environnement nécessaire au permis de construire ou de l'étude pour la mise en place de panneaux photovoltaïques sur les différents bassins de la STEP. Les discussions avec l'entreprise Reitzel pour utiliser leurs déchets comme cosubstrats dans les digesteurs de la STEP a abouti à la signature d'une convention tandis que celles avec la SATOM afin d'étudier la possibilité de récupérer la chaleur en sortie de la STEP et d'injecter cette chaleur dans un futur réseau de chauffage à distance sont en bonne voie.

5.4. Projet Transport Leysin-Aigle (raccordement du réseau de Leysin)

Début 2022, les offres d'entreprises principales (génie civil et conduites) sont rentrées et ont été analysées. Sur la base de ces soumissions, le devis des travaux a pu être affiné et a permis de préparer le préavis de réalisation qui a été accepté à l'unanimité par le Conseil Intercommunal dans sa séance du 16 mars. Les adjudications ont été notifiées aux entreprises sous réserve de l'obtention de l'autorisation. Parallèlement aux appels d'offres d'entreprises, la demande d'autorisation lancée fin 2021 a été acceptée par les instances cantonales mais a fait l'objet de 2 oppositions, qui sont en cours de traitement. Les projets d'ouvrage concernant les adaptations à la STEP de Leysin (prétraitement) et la station de turbinage à l'arrivée à Aigle ont repris, avec comme objectif un dépôt de demande d'autorisation à mi 2023. Fin 2022, le CODIR a pris connaissance d'un projet de modification de la



législation fédérale sur l'énergie, réactivant les possibilités de subventionnement d'un tel ouvrage. Cette modification sera prise en compte courant 2023 et devra faire l'objet d'une demande de subvention. Le contexte énergétique de fin 2022 a conduit à une augmentation du prix de vente du kWh d'origine durable, tendance qui devra être suivie attentivement dans la suite du projet.

5.5. Projet de raccordement du réseau de Corbeyrier

Le dégrilleur installé en sortie du réseau de collecte de Corbeyrier est en service depuis août 2022. Un système de lavage automatique a été mis en place dans la deuxième partie de 2022 pour faciliter l'exploitation de l'installation.

5.6. Projets de raccordement des réseaux d'Ollon et d'Yverne

Ces raccordements sont respectivement prévus pour mi-2025 et début 2027, coïncidant avec les étapes successives de mise en service des étapes de traitement de la STEP. L'appel d'offres d'ingénieur pour le transport Yverne-Aigle sera lancé au premier semestre 2023.

6. FINANCES

6.1. Organisation

Les démarches visant à mettre en place la gestion comptable et financière de l'association, lancées en décembre 2019 ont abouti à l'adjudication du mandat de gestion comptable et financière de l'AERA à l'entreprise FidAlp SA qui fonctionne comme Service des finances intercommunal depuis le mois de mars 2020. Le mandat pour la révision succincte des comptes annuels a été attribué à l'entreprise NOFIVAL SA.

Compte tenu de la jeunesse de l'association, celle-ci ne dispose d'un budget que depuis 2020. L'année 2022 est donc le troisième exercice de l'association.

6.2. Comptes 2022

L'exercice 2022, 3^{ème} de la courte vie de l'association se solde par un résultat nul (ni excédent de recettes, ni excédent de dépenses). Cela a été rendu possible grâce à un ajustement de la facturation des contributions des Communes membres (facturation finale de CHF 129'243.00 au lieu des CHF 136'300.00.- prévu au budget 2022).

Pour le reste, l'ensemble des charges est globalement maîtrisé. On relève principalement les écarts suivants :

- Un dépassement dans les traitements du CODIR (compte n°101.3011.00), lié à un nombre de séance plus élevé que prévu initialement (corrigé dans le cadre du préavis n°2021-02 relatif aux indemnités des membres du Conseil intercommunal et des membres du CODIR pour la législature 2021-2026) ;
- Un dépassement dans les entretiens courants des bâtiments (compte n°110.3141.00), lié à la réalisation d'une nouvelle installation de dégrillage à Corbeyrier. Le dépassement avait été annoncé au Conseil intercommunal en juin 2021. Il est principalement lié à l'ajout d'une mesure des débits déversés demandé par le canton et à l'installation d'un lavage automatique facilitant l'exploitation de l'appareil ;
- Une insuffisance de dépenses dans les intérêts et frais sur emprunts (compte n°220.3220.00), obtenue par une gestion active de la trésorerie ayant permis de retarder le besoin d'emprunter ;
- Pour le reste, les écarts sont justifiés par l'absence de références solides disponibles lors de l'établissement du 1^{er} budget, en 2019.

6.3. Endettement

Un 1^{er} emprunt a été souscrit en 2020 pour faire face aux premières dépenses liées à la construction de la STEP (selon le préavis n°2019-06). Le choix du CODIR s'est porté sur un emprunt de type « avance à terme fixe », d'un montant de CHF 500'000.- ; le taux d'intérêt annuel net est de 0.5%, pour une durée de 10 ans.



Un 2^{ème} emprunt a été souscrit en 2021 pour honorer les factures d'honoraires des mandataires des projets « STEP » et « Transports » (selon le préavis n°2019-06). Le choix du CODIR s'est porté sur un emprunt de type « avance à terme fixe », d'un montant de CHF 1'500'000.- ; le taux d'intérêt annuel net est de 0.5%, pour une durée de 5 ans.

Un 3^{ème} emprunt a été souscrit en 2022 pour honorer les factures d'honoraires des mandataires des projets « STEP » et « Transports » (selon le préavis n°2019-06). Le choix du CODIR s'est porté sur un emprunt de type « avance à terme fixe », d'un montant de CHF 600'000.- ; le taux d'intérêt annuel net est de 1.88%, pour une durée de 8 ans.

Le montant d'endettement de l'association total est porté à CHF 2'600'000.-, soit 4.3 % du plafond d'endettement de CHF 60'000'000.- déterminé à l'article 24, alinéa 3 des statuts de l'AERA.

Compte tenu de l'évolution des marchés financiers, de la conjoncture et des coûts de construction du projet, le CODIR s'est penché sur la stratégie de financement de l'AERA à long terme. Cependant au vu des marchés actuels, une stratégie d'emprunt à 3 mois a été choisie jusqu'à stabilisation des marchés

7. CONCLUSIONS

En conclusion, nous avons l'honneur, Monsieur le Président, Messieurs les Délégués, de vous demander de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL INTERCOMMUNAL DE L'AERA

- Vu le préavis n° 2023-01 relatif au rapport de gestion et aux comptes de l'exercice 2022
- Vu le rapport de la Commission chargée de l'étude de cet objet
- Considérant que ledit objet a été porté à l'ordre du jour

DÉCIDE

1. D'adopter les comptes annuels de l'exercice arrêté au 31 décembre 2022 tels que présentés ;
2. De donner décharge au Comité de direction pour sa gestion.

Accepté lors de la séance du Comité de direction du 8 mai 2023.

Au nom du Comité de direction de AERA

La Présidente

M. Allora



ASSOCIATION INTERCOMMUNALE
POUR L'ÉPURATION DES EAUX USEES
DE LA REGION D'AIGLE | AERA

Le Secrétaire

L. Buchs

Annexes :

- Comptes 2022 :
- Compte de résultat
 - Bilan
 - Comptes d'investissements
 - Rapport de l'organe de révision

Personne responsable : Mme M. Allora, Présidente du CODIR

Association pour l'épuration des eaux usées de la région d'Aigle

BILAN

	01.01.2021	Augmentation	Diminution	31.12.2021
ACTIF				
DISPONIBILITES	726 166.22		395 031.60	331 134.62
Banque	726 166.22		395 031.60	331 134.62
Banque Cantonale Vaudoise	726 166.22		395 031.60	331 134.62
DEBITEUR	121 154.95		55 357.94	65 797.01
Participations à recevoir	121 154.95		55 357.94	65 797.01
Débiteurs divers	121 154.95		55 357.94	65 797.01
ACTIFS TRANSITOIRES	105 580.96		58 557.31	47 023.65
Actifs de régularisation	105 580.96		58 557.31	47 023.65
Actifs de régularisation	105 580.96		58 557.31	47 023.65
PATRIMOINE ADMINISTRATIF	1 773 856.32	854 905.80		2 628 762.12
Ouvrages génie civil	1 773 856.32	854 905.80		2 628 762.12
Etudes préalables	1 773 856.32	554 573.05		2 328 429.37
Acquisitions biens-fonds et infrastructures communales		5 700.00		5 700.00
Réalisation pour les travaux de la STEP régionale		294 632.75		294 632.75
ACTIF	2 726 758.45	854 905.80		3 072 717.40
PASSIF				
ENGAGEMENTS COURANTS	726 758.45		254 041.05	472 717.40
Créanciers	675 724.50		236 843.25	438 881.25
Créanciers	675 724.50		236 843.25	438 881.25
Passifs transitoires	51 033.95		17 197.80	33 836.15
Passifs de régularisation	51 033.95		17 197.80	33 836.15
EMPRUNTS MOYEN & LONG TERME	2 000 000.00	600 000.00		2 600 000.00
BCV prêt 54970107	500 000.00			500 000.00
BCV prêt 55325755	1 500 000.00			1 500 000.00
BCV prêt 55504284		600 000.00		600 000.00
PASSIF	2 726 758.45	600 000.00		3 072 717.40


 ASSOCIATION INTERCOMMUNALE
 POUR L'ÉPURATION DES EAUX USEES
 DE LA REGION D'AIGLE I AERA

Association pour l'épuration des eaux usées de la région d'Aigle

COMPTE DE RESULTAT PAR FONCTION

	Année 2022		Budget 2022		Année 2021	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
ADMINISTRATION GÉNÉRALE						
AUTORITES	114 210.40	114 210.40	103 800.00		224 438.10	
CONSEIL INTERCOMMUNAL	67 962.50	67 962.50	67 500.00		60 637.50	
Jetons et émoluments	7 200.00	7 200.00	8 450.00		6 600.00	
Imputation interne	7 200.00	7 200.00	8 450.00		6 600.00	
COMITE DE DIRECTION (CODIR)						
Traitements	60 762.50	60 762.50	59 050.00		54 037.50	
Imputation interne	60 762.50	60 762.50	59 050.00		54 037.50	
ADMINISTRATION						
Imprimés, fournitures de bureau	46 247.90	46 247.90	36 300.00		163 800.60	
Insertions dans les journaux	555.00		1 500.00			
Entretiens courant des bâtiments	20 617.90		1 000.00		407.50	
Frais de réception & cadeaux			3 000.00		138 318.10	
Affranchissements et taxes CCP			1 000.00			
Frais secrétariat			400.00			
Frais finances	13 575.00		15 900.00		13 575.00	
Frais juridiques	10 000.00		10 000.00		10 000.00	
Révision des comptes	1 500.00		1 000.00			
Assurances diverses (RC et visiteurs)			2 000.00		1 500.00	
Imputation interne		46 247.90	500.00			
FINANCES						
SERVICE FINANCIERS						
Intérêts et frais s/comptes de crédit & divers	15 032.60	15 032.60	32 500.00		3 429.95	
Intérêts et frais s/emprunts & ATF à moyen et long terme	15 032.60	15 032.60	32 500.00		3 429.95	
Imputation Interne	22.55		0.00		11.90	
	15 010.05	15 032.60	32 500.00		3 418.05	
EXPLOITATION						
STEP, RESEAUX et DIVERS						
Imputation interne	129 243.00	129 243.00		136 300.00		227 868.05
Participation des communes aux charges d'exploitation de la STEP	129 243.00	129 243.00		136 300.00		227 868.05
	129 243.00	129 243.00		136 300.00		227 868.05
		129 243.00		136 300.00		227 868.05
TOTAL DES CHARGES ET REVENUS	0.00	0.00	136 300.00	-136 300.00	227 868.05	-227 868.05

TABEAU DES INVESTISSEMENTS AU 31.12.2022

N° compte	Libellé compte	Crédit accordé	Coût de la construction au 01.01.2022	Amortissement cumulé au 01.01.2022	Solde Comptable au 01.01.2022	Subvention	Investissements / Dépenses 2022	Amortissement 2022	Solde au 31.12.2022
9 141.00	Etudes préalables	3 080 000.00	1 773 856.32	0.00	1 773 856.32	0.00	554 573.05	0.00	2 328 429.37
9 141.01	Acquisition des bien-fonds et infrastructures communales nécessaires à la réalisation et au futur fonctionnement de la STEP régionale	1 380 000.00	0.00	0.00	0.00	0.00	5 700.00	0.00	5 700.00
9 141.02	Réalisation pour les travaux de la STEP régionale de l'AERA	49 325 000.00	0.00	0.00	0.00	0.00	294 632.75	0.00	294 632.75
TOTAL			1 773 856.32	0.00	1 773 856.32	0.00	854 905.80	0.00	2 628 762.12




 ASSOCIATION INTERCOMMUNALE
 POUR L'ÉPURATION DES EAUX USEES
 DE LA RÉGION D'AIGLE | AERA

